

## Conditions générales de vente

Forvis Mazars Sénégal est une Société Anonyme, au capital de 100 000 000 de francs CFA dont le siège est à Dakar au 14 Boulevard Djily Mbaye, Immeuble Pinet Laprade, BP 22440 Ponty, immatriculée au RCS de Dakar sous le numéro 2001.B.1604, représentée par Madame Ngone Fall Seck, Associée du département Consulting.

Forvis Mazars est un acteur international de l'audit, de la fiscalité et du conseil, qui mobilise l'expertise technique de 200 collaborateurs, menés par 12 Associés capables d'appréhender les enjeux et l'environnement économique du pays et de la sous-région.

Sciences Po Executive Education est un organisme de formation professionnelle situé au 28 rue des Saints Pères 75007 Paris. Sciences Po Executive Education est rattaché à l'Institut d'études politiques de Paris, établissement public scientifique, culturel et professionnel immatriculé sous le numéro SIREN 197 534 316 et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès du préfet de la région Île-de-France, sous le numéro 11 75 P 00 12 75, géré, en vertu des dispositions de l'article L758-1 du Code de l'éducation, par la Fondation Nationale des Sciences Politiques, fondation privée enregistrée sous le numéro SIREN 784 308 249, les deux entités constituant ensemble « Sciences

Dans le cadre du présent Programme de formation, Forvis Mazars Sénégal et Sciences Po associent leur expertise pour proposer un programme sur mesure de certification en gouvernance pour les administrateurs.

### 1. Définitions

**Client** : la personne responsable du paiement du programme. Le client peut être soit le participant lui-même, soit une entreprise souhaitant faire bénéficier un ou plusieurs de ses employés du programme.

**Participant** : personne à qui les services de formation doivent être fournis dans le cadre du programme.

**Programme** : le programme de formation indiqué dans le formulaire de demande.

### 1. Objet

La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente par le Client et/ou le Participant au Programme.

### 1. Inscription définitive

L'inscription au Programme n'est considérée comme ferme et définitive qu'à compter de la réception et de l'encaissement effectif des frais y afférents. Jusqu'à cette date, Forvis Mazars se réserve le droit de disposer librement des places disponibles au sein du Programme.

### 1. Frais

Les frais, tels que stipulés dans la brochure du Programme sont pour la période de la formation et payables à Forvis Mazars en FCFA, toutes taxes comprises (TTC).

Les éventuels frais de déplacement et de séjour pour les différents modules seront pris en charge par le participant. Forvis Mazars prendra en charge les coûts liés à la location de la salle, aux déjeuners et pauses café.

Les modules électifs sont optionnels et font l'objet d'une tarification complémentaire.

### 1. Conditions de paiement

- **Titulaire du Compte** : FORVIS MAZARS SENEGAL SA

Aucune remise n'est accordée pour les paiements anticipés. Le prix du programme est indiqué dans le formulaire d'inscription. Les paiements s'effectuent par chèque ou virement bancaire au compte ouvert à la CBAO au nom de FORVIS MAZARS SENEGAL. La transaction doit mentionner le nom du participant, le numéro de facture et le nom de l'entreprise le cas échéant.

Les coordonnées bancaires du Forvis Mazars Sénégal sont rappelées ci-après :

- **Code banque** : SN012
- **Code guichet** : 01201
- **N° de compte** : 020136016944
- **Clé** : 58
- **IBAN** : SN08SN0120120102013601694458

### 1. Administration

Une fois l'inscription validée, Forvis Mazars enverra une lettre de confirmation et une lettre d'information au participant (et son organisation le cas échéant) indiquant le lieu exact du programme.

Toute notification ou requête adressée dans le cadre du présent Programme à Forvis Mazars est formulée par écrit. Une telle notification ou requête est réputée avoir été dûment adressée lorsqu'elle a été remise en main propre contre un reçu ou adressée par mail à l'adresse spécifiée ci-après :

## **FORVIS MAZARS SENEGAL**

14 Boulevard Djily MBAYE

Immeuble Pinet Laprade Mezzanine 1

BP : 22 440 – Dakar – République du Sénégal

Tél : (221) 33 849 19 49

Fax : (221) 33 849 69 37

Email : [ngone.seck@forvismazars.com](mailto:ngone.seck@forvismazars.com)

DAKAR Ponty

(République du Sénégal)

### **1. Conditions d'annulation**

Le Client dispose, une fois son inscription au Programme effectuée :

- d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours si l'inscription au Programme a été effectuée à distance ;
- d'un délai de rétractation de dix (10) jours dans les autres cas.

Le Client sera alors remboursé de toute somme versée antérieurement à Forvis Mazars dans le cadre des présentes, à condition que la demande de désistement soit reçue par Forvis Mazars au plus tard 10 jours avant le début du programme.

Après expiration du délai de rétractation, le Client sera tenu de payer les montants suivants s'il annule son inscription à la formation :

- Les frais d'inscription seront remboursés intégralement, moins 100 000 FCFA de frais de dossier, jusqu'à 10 jours ouvrables avant le premier jour du programme.
- Après cette date, et jusqu'à un jour ouvrable avant le début du programme, Forvis Mazars facturera au client 50 % des frais de participation, montant qui ne peut être couvert par le budget de formation.
- Après le premier jour du programme, les frais de cours seront conservés et facturés dans leur intégralité.

Il est précisé que l'annulation ne prendra effet qu'après réception d'une demande écrite (par fax, e-mail ou courrier postal), après quoi un accusé de réception sera envoyé au Client.

L'annulation n'entraînera aucun frais, à condition que le participant soit remplacé par un employé de la même entreprise et ayant les mêmes besoins en matière de formation (un nouveau formulaire d'inscription devra être rempli de la même manière que le formulaire d'inscription initial).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le cours en cas de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant d'un point de vue pédagogique.

### **1. Force Majeure**

Forvis Mazars ne saurait être tenue responsable en cas de manquement du Client à ses obligations résultant d'un cas de force majeure. Est considéré comme force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible et insurmontable non imputable à Forvis Mazars ou au Client, empêchant le débiteur d'exécuter son obligation.

Une fois le Programme commencé, lorsque, en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu, le Participant n'est pas en mesure de poursuivre la formation, il peut mettre fin à sa participation au Programme. Le cas échéant, les prestations de formation effectivement fournies seront facturées au prorata temporis de leur valeur prévue dans le Programme, après déduction, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois le Programme commencé, lorsque, en raison de cas de force majeure dûment reconnus, Forvis Mazars n'est pas en mesure de mener à bien le Programme, Forvis Mazars peut adapter les conditions générales d'organisation du Programme (notamment : report, e-learning, modification du calendrier, autres intervenants...). En tout état de cause, s'il s'avère impossible de reporter le Programme ou de l'adapter au moyen de cours en ligne, à la discrétion de Forvis Mazars, ce dernier se réserve le droit d'annuler le Programme. Le cas échéant, les prestations de formation effectivement fournies seront facturées au prorata temporis en fonction de leur valeur telle que prévue dans le Programme, après déduction, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

### **1. Propriété intellectuelle**

Forvis Mazars et son partenaire Sciences Po Executive Education sont les seuls détenteurs des droits de propriété intellectuelle pour l'ensemble de ses programmes de formation.

Tous les contenus et supports pédagogiques appartenant à Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education (quel que soit leur format), y compris tous les documents écrits, papier, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sous quelque forme électronique, numérique ou vocale que ce soit, restent la propriété exclusive de Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education. Par conséquent, ils ne peuvent être convertis, reproduits ou transférés à des tiers de quelque manière que ce soit par l'entreprise et/ou le participant sans l'accord écrit préalable de Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education. Il est interdit au client et/ou au participant d'utiliser le contenu des programmes de formation dans le but de former toute personne autre que le participant.

### **1. Assurance**

Dans le cadre des modules du programme dispensée hors du territoire sénégalais, le Client doit fournir à Forvis Mazars la couverture d'assurance appropriée et doit souscrire et maintenir en vigueur pendant toute la durée desdits modules une assurance responsabilité civile et dommages matériels pour le bénéfice mutuel de chaque partie et résultant de tout événement. Cette assurance couvre tout dommage et toutes ses conséquences causées par le Client et/ou l'un de ses employés et/ou le Participant à l'encontre de Forvis Mazars et Science Po Executive Education, du Client et/ou de ses employés et/ou du Participant et/ou de tout tiers. Le Client et le Participant ainsi que leur compagnie d'assurance renoncent à tous leurs droits de recours et de subrogation à l'encontre de Forvis Mazars et Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education. Toutes ces renonciations doivent être formulées par écrit et communiquées à Forvis Mazars.

### **1. Discipline/ Règles internes**

Pour les programmes de formation organisés dans les locaux de l'entreprise, le participant sera soumis à l'autorité disciplinaire de l'employeur pendant toute la durée du programme. Pour les programmes de formation dispensés dans les locaux de Forvis Mazars ou son partenaire Sciences Po Executive Education ou dans des locaux mis à disposition par Forvis Mazars aux fins du programme, le participant sera également tenu de se conformer au règlement de Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education. En signant le formulaire d'inscription, le participant accepte sans réserve de se conformer pleinement au règlement interne de Forvis Mazars et Sciences Po Executive Education.

### **1. Loi applicable - Règlement des litiges**

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, fera l'objet d'un règlement à l'amiable. A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis par l'une ou l'autre des parties au Tribunal de Commerce de Dakar avec application des lois Sénégalaises.